



# Notice d'information

## Taxe d'apprentissage



Versez une part du **solde de votre taxe d'apprentissage** au profit de l'ILFM.

Depuis 10 ans, l'Institut Libre de Formation des Maîtres forme les professeurs. En 2019, la taxe d'apprentissage sera essentiellement utilisée pour développer la formation des professeurs du public comme du privé, pour le niveau primaire.

Trois étapes à respecter auprès de votre OPCO (ex OCTA) pour verser le « solde de la taxe d'apprentissage » (ex hors-quota) de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM :

**Étape 1 :** Sur le site internet de votre OPCO, téléchargez le bordereau de versement. Si vous n'avez pas encore d'OPCO, vous pouvez le choisir en consultant la liste des OPCO habilités à percevoir la taxe d'apprentissage (sur le site du ministère du Travail ou de la préfecture de région).

**Étape 2 :** Sur le bordereau de versement, dans la partie intitulée « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » ou « Votre demande d'affectation », généralement située au dos du formulaire, veuillez indiquer le NOM et l'ADRESSE et le code UAI de l'établissement :

**ILFM/25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris**  
**ILFM/Code UAI : 0755315V**

Exemple de bordereau de versement d'un OPCO :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET CFA OU VOTRE DEMANDE D'AFFECTATION :							
Code UAI	Nom et adresse des établissements	Code postal	Montant en € souhaité	Catégories			
				Quota	A	B	AD
<b>0755315V</b>	<b>ILFM, 25 rue Sainte-Isaure, PARIS</b>	<b>75018</b>	<b>*</b>			<b>X</b>	

(\* ) Inscrire ici « **Maximum de la catégorie B du solde de la taxe** », l'OPCO le calculera.

Pour information, les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26 % du montant de la taxe due au titre de la fraction du solde de la taxe.

**Étape 3 :** Envoyez votre règlement et votre bordereau de versement à votre OPCO.

**Date limite de versement :** 28 février 2019

Afin que nous puissions nous assurer du bon reversement par l'OPCO de votre taxe d'apprentissage, merci de nous transmettre par mail ([taxeapprentissage@ilfm-formation.com](mailto:taxeapprentissage@ilfm-formation.com)) le NOM DE VOTRE ENTREPRISE, le NOM du décisionnaire de votre entreprise et le MONTANT que vous avez indiqué sur le bordereau de versement.

Pour toute information, contactez :

Institut Libre de Formation des Maîtres

Adresse : 25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris

Tel. : 01 82 83 11 88

[taxeapprentissage@ilfm-formation.com](mailto:taxeapprentissage@ilfm-formation.com)

WEB\_NOTICE\_TA\_2019

[www.ilfm-formation.com](http://www.ilfm-formation.com)